

## Adhérer au Comité Professionnel des Galeries d'Art

Les demandes d'adhésion sont examinées lors des réunions du Conseil de direction du Comité Professionnel des Galeries d'Art - environ 4 fois par an - et sont soumises à l'approbation des membres du Bureau.

### **Toute galerie souhaitant adhérer au Comité doit fournir les documents suivants :**

- Le questionnaire galerie dûment rempli,
- La demande d'adhésion complétée et signée.
- Les fiches de parrainage de deux membres actifs du Comité Professionnel des Galeries d'Art.
- Le règlement de la cotisation dont le montant est proportionnel au chiffre d'affaires sur la base déclarée de l'exercice comptable précédent (par exemple : la cotisation 2017 est calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé en 2016).
- Un extrait Kbis justifiant de son inscription au Registre du Commerce.

L'adhésion comporte de plein droit pour le galeriste l'acceptation du code de déontologie et des statuts de l'association. Le financement du Comité Professionnel des Galeries d'Art est assuré par les cotisations de ses adhérents. La rigueur et la solidarité des membres sont essentielles pour reconnaître à sa juste valeur le travail d'information et de soutien que le Comité met à leur disposition. Ce mode de fonctionnement garantit une intégrité morale et une totale indépendance.

## Renseignements sur votre galerie

**Votre activité principale :** Galerie  Courtage   
(cocher la case correspondante)

Raison sociale :

Adresse d'exploitation :

Code Postale :

Ville :

Site Web

Téléphone :

Fax :

Email :

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_ @

**Statut juridique de l'entreprise :**

Entreprise individuelle  S.A  S.A.R.L  Autre   
(cocher la case correspondante)

Registre de commerce n° :

Date de début d'activité :    /    /

**Numéro de contribution diffuseur à la Maison des Artistes : .....**

## Demande d'admission au Comité Professionnel des Galeries d'Art

Je soussigné(e) Mr / Mme

Né(e) à

Agissant en mon nom personnel  En qualité de propriétaire  En qualité de représentant légal

Demande l'admission de la galerie.....  
au Comité Professionnel des Galeries d'Art.

Je m'engage sur l'honneur à respecter les règles déontologiques de la profession reprises dans le code de déontologie du Comité Professionnel des Galeries d'Art, la réglementation administrative et sociale en vigueur et notamment le paiement de la contribution sociale à la Maison des Artistes.

Je m'engage à ne pas prendre la parole au nom du Comité à moins d'y avoir été invité par le Conseil de direction ou le Président de l'organisme.

Le :        /        / 2017

Signature :

## Questionnaire

Pouvez-vous formuler la tendance de votre galerie ?

Avez-vous des artistes sous contrat ? Oui  Non

Avez-vous une activité d'édition ? Oui  Non

Noms des principaux artistes que vous défendez :

Avez-vous déjà eu une galerie ? Oui  Non

Pendant combien d'année ?

À quelle adresse ?

Code Postal :

Ville :

Sinon, activités principales exercées jusqu'à ce jour :

## Parrainage d'une demande d'adhésion

Je soussigné(e) : Mr / Mme .....

Représentant la galerie .....

.....

Membre du Comité des Galeries d'Art, accorde mon parrainage à la galerie

.....

Représentée par Mr / Mme : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

**Le :**        /        / 2017

**Signature du parrain :**

## Parrainage d'une demande d'adhésion

Je soussigné(e) : Mr / Mme .....

Représentant la galerie .....

.....

Membre du Comité des Galeries d'Art, accorde mon parrainage à la galerie

.....

Représentée par Mr / Mme : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

**Le :**     /     / 2017

**Signature du parrain :**

## Bordereau d'adhésion - Barème des cotisations 2017

Nom de la galerie :

Chiffre d'affaires annuel	Tranche de cotisation	Montant de la cotisation
Inférieur à 80 000 €	n° 1	340 €
Entre 80 000 et 150 000 €	n° 2	440 €
Entre 150 000 et 280 000 €	n° 3	600 €
Entre 280 000 et 400 000 €	n° 4	780 €
Entre 400 000 et 550 000 €	n° 5	980 €
Entre 550 000 et 750 000 €	n° 6	1 300 €
Entre 750 000 et 1 150 000 €	n° 7	1 570 €
Entre 1 150 000 et 1 550 000 €	n° 8	2 000 €
Entre 1 550 000 et 2 200 000 €	n° 9	2 300 €
Entre 2 200 000 et 3 000 000 €	n° 10	2 580 €
Supérieur à 3 000 000 €	n° 11	3 400 €

## MODE DE REGLEMENT

## Virement :

RIB : 30 002 00419 0000008319Z 42  
Domiciliation : CL PARIS ANJOU 00453

IBAN : FR90 3000 2004 1900 0000 8319 Z42  
Identifiant international banque : CRLYFRPP

## Chèque :

Règlement à l'ordre du Comité Professionnel des Galeries d'Art Chèque  
n° .....sur.....(si paiement en plusieurs fois)  
Date : .../...../ 2017

**Espèces** : Remise au Comité Professionnel des Galeries d'Art contre reçu